

**ENGAGEONS NOS
TERRITOIRES POUR
TRANSFORMER NOS
SYSTÈMES AGRICOLES &
ALIMENTAIRES LOCAUX.**

SOMMAIRE

Introduction	3
Quelles prérogatives pour les territoires en matière d'agriculture et d'alimentation ?	4
Pourquoi faut-il parler d'alimentation dans la campagne électorale ?	6
Nos propositions	9
Démocratiser l'accès à une alimentation saine, locale et durable à travers une restauration publique exemplaire	10
Accompagner les acteurs et actrices sur le terrain pour structurer des filières agricoles et alimentaires durables sur nos territoires	11
Protéger la ressource en eau pour protéger nos sols et notre santé	12
Présentation d'AgriParis Seine	13
Référence	14



Les **15 et 22 mars** prochains se tiendront les élections municipales au sein des 36 000 communes françaises. Elles entraîneront des renouvellements de gouvernance parmi les différentes intercommunalités, des communautés de communes et d'agglomérations aux métropoles, en passant par les pôles d'équilibres territoriaux et ruraux.

Ce moment politique est l'occasion de rappeler le rôle que les municipalités peuvent jouer **pour des systèmes agricoles territoriaux plus résilients et durables** et de (re)mettre l'alimentation au cœur des débats à l'échelle locale.



© AgriParis Seine

Quelles prérogatives pour les territoires en matière d'agriculture et d'alimentation ?

L'alimentation n'est pas une compétence municipale. Pour autant, les communes disposent de nombreux leviers pour agir sur ce sujet.

- **Les municipalités gèrent la restauration collective publique** dans les écoles maternelles et élémentaires, et parfois dans les crèches ou les restaurants solidaires communaux.
- Elles remplissent une mission de **santé publique et de lutte contre la précarité alimentaire** en travaillant main dans la main avec des associations ou des structures dédiées.
- Grâce à leur compétence de **gestion des déchets**, elle peuvent aussi œuvrer à limiter le **gaspillage** tout en favorisant l'**économie circulaire**.
- Les communes ont un impact direct sur l'organisation de leur territoire. À travers des outils comme les **Plans Locaux d'Urbanisme**, elles peuvent favoriser les projets d'agriculture urbaine. En mobilisant la **gestion de leur patrimoine foncier**, elles soutiennent l'installation des paysan·nes et ont un impact sur le renouvellement des générations. Certaines municipalités se réapproprient même leurs capacités de production agricole en installant des **fermes publiques** en régie municipale. Les agriculteurs et agricultrices sont alors directement employé·es par la commune pour approvisionner l'école locale.
- Les communes ont également des compétences de **gestion de l'eau**. En contrôlant la qualité de l'eau distribuée aux habitantes et habitants depuis l'amont, dès les zones de captage, elles influencent la gestion de la ressource sur le territoire.

- Plus largement, elles ont un impact sur l'environnement alimentaire en régulant la **publicité** par exemple.
- Devenus des leviers incontournables de la transition agricole et alimentaire dans les territoires, les **Projets alimentaires territoriaux** sont majoritairement portés par des intercommunalités.



Les Projets Alimentaires Territoriaux

Créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les **Projets alimentaires territoriaux (PAT)** impliquent les différentes parties prenantes des territoires autour de secteurs d'action communs adaptés aux réalités locales :

- développer une alimentation de qualité et **de proximité** ;
- favoriser l'accès à une alimentation de qualité **pour toutes et tous** ;
- promouvoir une agriculture **de qualité et agroécologique** ;
- maintenir et développer une agriculture **vertueuse et rémunératrice** ; etc.

Aujourd'hui, les **449 PAT** recensés sur la plateforme nationale [1] contribuent directement à **toutes les dimensions de durabilité** des systèmes alimentaires : économique, écologique, sanitaire et sociale. Les communes jouent souvent un rôle central dans le pilotage des PAT et la coordination des acteurs et actrices impliqués.

- D'autre part, en gérant les marchés alimentaires ou des projets d'économie sociale et solidaire tels que les caisses alimentaires communes, les collectivités participent indirectement au **développement économique des territoires**, tout en favorisant la **participation citoyenne** à l'échelle locale.
- Il existe par ailleurs une **clause de compétence générale** selon laquelle une collectivité territoriale peut intervenir lorsqu'il existe un intérêt public local et que le domaine d'intervention ne relève pas d'une compétence exclusive de l'État ou d'une autre collectivité. Cela laisse une certaine marge de manœuvre aux communes qui souhaitent engager des projets.



Pourquoi faut-il parler d'alimentation dans la campagne électorale ?

Pour offrir une alimentation équilibrée accessible à tous les enfants scolarisés dans le public

Chaque année, plus d'un milliard de repas [2] sont servis dans les cantines scolaires françaises du premier et du second degré. Ce service **rend accessible une alimentation équilibrée et saine aux élèves** quel que soit leur milieu social.

Pour protéger notre santé, nos sols et nos ressources naturelles

L'eau que nous buvons, l'air que nous respirons et les aliments que nous mangeons influencent directement notre santé, et encore plus particulièrement celle des plus vulnérables : enfants, femmes enceintes et personnes âgées. L'agriculture est responsable à elle seule de 70 % des pollutions en pesticides [3] de la ressource en eau. Encourager des pratiques agricoles qui limitent leur usage représente un **enjeu majeur de santé publique**. Ces pratiques sont aussi **bénéfiques pour les sols, le climat et la biodiversité** [4] et contribuent à protéger les paysages qui façonnent nos territoires.



Pour renforcer notre autonomie alimentaire et soutenir les paysans et paysannes sur nos territoires

Les villes françaises ont des degrés d'autonomie alimentaire très limités, de moins de 2 % [5] en moyenne. La relocalisation de l'alimentation est un levier clé pour **renforcer la souveraineté de nos territoires** et préserver le savoir-faire de celles et ceux qui y produisent ce que nous mangeons.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire

En 2022, 9,4 millions de tonnes de déchets alimentaires [6] ont été produits en France sur l'ensemble de la chaîne. Les communes ont un rôle à jouer pour **limiter ce gaspillage dans les espaces de restauration collective** qu'elles gèrent (cantines scolaires, restaurants administratifs, etc.), tout en mettant en place des solutions de gestion des biodéchets (compostage, transformation en biocarburants).

Pour renforcer le lien, le dynamisme économique et la vie culturelle locale

La gastronomie est un secteur économique majeur en France et fait vivre nos territoires. Elle est aussi synonyme de partage grâce à des espaces tels que les marchés, les cantines, les restaurants ou les événements festifs. **Recréer du lien** entre les champs et les assiettes est un moyen de renouer le dialogue entre les élu·es, les habitant·es des villes et des campagnes, celles et ceux qui nous nourrissent, qui animent la vie associative locale, etc.

Pour agir contre la précarité alimentaire

En 2023, les Restos du cœur [7] appelaient à l'aide face à la hausse des demandes d'aide alimentaire. Face à cette précarité qui touche encore plus de 8 millions de Français·es [8], les communes peuvent inclure dans leurs PAT **des volets solidaires et inclusifs** pour promouvoir une alimentation nourricière et qui rassemble.





Nos propositions



01

Démocratiser l'accès à une alimentation saine, locale et durable à travers une restauration collective publique exemplaire

La **loi EGalim** de 2018 [9] a donné à la restauration collective une cible d'au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits bio, à compter de 2022. Ces objectifs **encouragent l'exemplarité de la commande publique** et la promotion d'une alimentation saine accessible au plus grand nombre. Cependant, en 2023, seulement 18 % des communes [10] déclaraient être en mesure de respecter la loi, souvent à cause de difficultés d'approvisionnement en produits durables.



© Laurent Bourgogne / Ville de Paris

Pour faire évoluer les pratiques, AgriParis Seine appuie les territoires en mettant en lien les gestionnaires de la restauration scolaire avec les coopératives agricoles locales, certifiées par un ou plusieurs labels. En s'engageant à des approvisionnements durables, la restauration collective publique est un débouché sécurisant pour les producteurs et productrices agricoles. Elle est un levier clé de la transformation qu'AgriParis Seine accompagne.

02

Accompagner les acteurs et actrices sur le terrain pour structurer des filières agricoles et alimentaires durables sur nos territoires

Pour recréer du lien entre production et consommation, il est essentiel de mettre en place des projets concrets qui assurent des débouchés aux acteurs et actrices engagés dans des démarches de transition. C'est la **chaîne de valeur dans son ensemble qu'il faut prendre en compte** pour engager un véritable changement du champ jusqu'à l'assiette. Il est nécessaire de mobiliser les entreprises de la logistique et de développer des outils de transformation sur le territoire pour relocaliser notre alimentation.



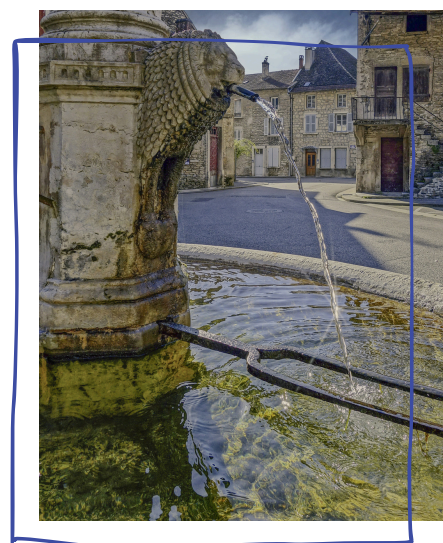
© AgriParis Seine

Le démonstrateur territorial Seine Nourricière coordonné par AgriParis Seine rassemble des collectivités, des entreprises logistiques, des coopératives agricoles, des entreprises de transformation et des associations d'aide alimentaire. À travers 8 actions réparties sur l'ensemble de la chaîne agricole et alimentaire, le projet ambitionne de structurer des filières locales et durables pour fournir une alimentation de qualité aux cantines scolaires tout en accompagnant les acteurs et actrices au niveau de la production, de la transformation et de la logistique.

03

Protéger la ressource en eau pour protéger nos sols et notre santé

Les pratiques agricoles peuvent avoir un **impact direct sur la santé humaine et animale, mais aussi sur la qualité des sols et de la ressource en eau**. Entre 1980 et 2022, les nitrates et les pesticides présents dans les eaux souterraines françaises ont entraîné la fermeture de plus de 1 700 captages d'eau potable [11]. Des liens ont été établis entre l'exposition aux pesticides et une vingtaine de pathologies [12] telles que le cancer de la prostate ou la maladie de Parkinson. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique qui appelle une transformation radicale de nos modes de production.



© Snap Wanda

AgriParis Seine souhaite accompagner les agriculteurs et agricultrices qui engagent des démarches de durabilité, en valorisant les services rendus aux écosystèmes et, par extension, aux habitants et habitantes des territoires. Cela passe notamment par le déploiement de dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) qui peuvent être directement mis en place par des collectivités volontaires.



AgriParis Seine, une association transpartisane de coopération territoriale

De la source de la Seine en Bourgogne à son embouchure en Normandie, AgriParis Seine regroupe **huit collectivités locales et une régie municipale de l'eau.**

Cet ancrage géographique est inédit car il englobe une diversité de territoires. Il permet une coopération locale qui rassemble des espaces urbains et ruraux autour d'un objectif commun : assurer aux habitants et habitantes du bassin de la Seine **l'accès à une alimentation saine, rémunératrice du travail agricole et protectrice des ressources.**

Plus d'informations : [AgriParis Seine - L'association - AgriParis Seine](#)

AGRI
PARIS
SEINE

Références

1. France PAT, [Présentation](#) [en ligne], s. d. [consulté le 30 octobre 2025]
2. Haut conseil pour la famille l'enfance et l'âge, [La restauration scolaire : un enjeu majeur de politique publique, Synthèse et propositions](#), novembre 2024, p. 4
3. UFC Que Choisir. [Préservation de la ressource aquatique : l'UFC-Que Choisir lance un S. Eau S.!](#) [en ligne], 17 octobre 2017 [consulté le 30 octobre 2025]
4. Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques, [Quantification des externalités de l'Agriculture Biologique- Recueil des synthèses](#), 2024, p. 10
5. Utopies, [Autonomie alimentaire des villes, état des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française](#), mai 2017, p. 2
6. Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire, [Gaspillage alimentaire : des nouvelles données pour la France](#) [en ligne], 9 octobre 2024 [consulté le 30 octobre 2025]
7. Les Restos du coeur, [L'appel des Restos](#) [en ligne], 15 septembre 2023 [consulté le 30 octobre 2025]
8. Secours Catholique - Caritas France, Réseau CIVAM, Solidarité Paysans, Fédération française des diabétiques. [L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?](#), septembre 2024, p. 3
9. [Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous](#), art. 24, publiée au JORF n° 0253 du 1er novembre 2018
10. Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, [La restauration scolaire, Des communes volontaires malgré les difficultés persistantes](#), juin 2024, p. 8
11. Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, [Bilan environnemental de la France, Édition 2023](#), mars 2023, p. 29
12. INSERM, [Pesticides et effets sur la santé : nouvelles données](#), juin 2021, p. IX



AGRI
PARIS
SEINE

Contact

Moïra Tourneur

m.tourneur@agriparisseine.fr

06 58 56 27 97

AgriParis Seine

92 avenue de Saint-Mandé

75012 Paris



agriparisseine.fr



[AgriParis Seine](#)



agriparisseine.fr